



PRIMATURE

CELLULE DE PREVENTION ET D'APPUI A LA GESTION DES URGENCES (CPGU)

PROJET REGIONAL POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE

PRRC

(P180171, IDA N°7326-MG)

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET (SERVICES DE CONSEIL-SELECTION DES FIRMES)

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

MADAGASCAR

PROJET REGIONAL POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE – PRRC

P180171, IDA N°7326-MG

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES EN CHARGE DE L'ÉLABORATION DES SCHEMAS REGIONAUX D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SRAT) A ANALANJIROFO ET BONGOLAVA CONFORMEMENT AU GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR L'INTEGRATION DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (ACC) ET DE LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (GRC)

AMI N° 05-2026/C059/CPGU/PRRC

N° de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : MD-CPGU-C059

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet Régional pour la Résilience Climatique (PRRC), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « **ÉLABORATION DES SCHEMAS REGIONAUX D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SRAT) A ANALANJIROFO ET BONGOLAVA CONFORMEMENT AU GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR L'INTEGRATION DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (ACC) ET DE LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (GRC)** ».
2. Les services de consultants (« les services ») comprennent, pour chaque région l'élaboration de deux (02) Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) distincts, respectivement pour les régions Analanjirofo et Bongolava, conformément au Guide méthodologique national de 2019 pour l'intégration de l'Adaptation au Changement Climatique (ACC) et de la Gestion des Risques de Catastrophes (GRC). Les prestations comprennent notamment le diagnostic territorial intégrant l'analyse des risques climatiques, la prospective territoriale à l'horizon de vingt (20) ans, la programmation stratégique, ainsi que la contractualisation et la mise en œuvre des SRAT. La durée d'exécution est de neuf (09) mois par lot à compter de la signature de l'Ordre de Service (OS).

3. Les termes de référence détaillés (TdR) pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.
4. Le Projet PRRC invite maintenant les cabinets de consultants éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants : le cabinet doit être un cabinet d'étude, ou un groupement de cabinets d'étude, ayant :
- ✓ Plus de cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de la planification territoriale;
 - ✓ Au moins deux (02) références pertinentes en élaboration d'outils de planification territoriale à Madagascar;
 - ✓ Des expériences en matière d'élaboration d'outils de gestion et de planification Territoriale à une échelle supra communale d'établissement d'atlas, en analyse Spatiale et en prospective;
 - ✓ Maîtriser des solutions libres appliquées en géomatique
- Les expériences non justifiées par des attestations ou certificats de bonne fin ne seront pas comptabilisées.
Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.
5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de juillet 2016 révisé en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, Février 2025 et Septembre 2025 énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
7. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC), énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 08h00 à 16h00.
9. Les manifestations d'intérêt doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par fax, ou par e-mail) au plus tard le **01 Décembre 2026 à onze heures(11h00) heure locale**.

À l'attention de : Monsieur RANDRIANIRINA Patrick, Coordonnateur National du Projet PRRC
Bâtiment Maison des Produits 67 Ha, 4^{ème} Etage, 101 Antananarivo
Courriel : rt.prrc@gmail.com; rpm.prrc@gmail.com cc a2pm.prrc@gmail.com

Antananarivo le 19 Octobre 2026

Le Coordonnateur National du PRRC



RANDRIANIRINA Patrick